

# COUPE DE FRANCE 2019

## Règlement de la Coupe de France

Les inscriptions à cette importante épreuve nationale par équipes (4 à 6) doivent parvenir au comité, au plus tard le **4 janvier 2019** pour les équipes ayant un **indice inférieur ou égal à 300<sup>(\*)</sup>**. Les droits d'engagement de l'ensemble des épreuves éliminatoires sont fixés à **50€** par équipe ( **joindre le chèque avec l'imprimé d'inscription des matchs par 4** disponible dans les clubs ou bien sur **papier libre** ). A ces droits, il conviendra d'ajouter, pour chaque séance, les droits de table qui seront perçus par les clubs choisis pour chaque rencontre. Cette épreuve s'échelonne du 7 janvier au 12 juillet 2019 (Qualifications).

Les inscriptions des équipes qualifiées directement en finale, c'est à dire ayant un **indice supérieur à 300<sup>(\*)</sup>** doivent parvenir au Comité avant le **1<sup>er</sup> mai 2019**.

(\*) *L'indice de valeur de l'équipe se calcule en additionnant les 4 meilleurs indices de l'équipe.*



Les matchs se disputent tous par **KO (28 donnes lors des quatre premiers tours et 30 donnes à partir du cadrage)**, les tableaux de chaque tour étant établis par tirage au sort intégral. Il existe, à chaque tour, un repêchage des équipes battues pour permettre à ces équipes de ne pas être éliminées après un seul match.

Quatre tours successifs précéderont la finale de comité. Trois quarts des équipes engagées dans chaque tour participeront au suivant. Chaque équipe gagnante participe donc au tour suivant. Les équipes perdantes jouent un deuxième match les unes contre les autres, (tirage au sort), les gagnants jouant pour le tour suivant.

**Déroulement des Éliminatoires** (les dates indiquées peuvent être modifiées au fur et à mesure du déroulement de l'épreuve) :

**1<sup>er</sup> Tour** : Seuls participeront à ce tour les équipes dont l'indice de valeur est égal ou inférieur à **190** du **7 janvier au 25 janvier**, le repêchage se déroulera entre le **28 janvier et le 8 février**.

**2<sup>ème</sup> Tour** : En plus des qualifiées du premier tour, rentreront les équipes totalisant **192 à 222** d'indice du **11 février au 1 mars**, le repêchage se déroulera entre le **4 mars et le 22 mars**.

**3<sup>ème</sup> Tour** : En plus des qualifiées du deuxième tour, rentreront les équipes dont l'indice est compris entre **224 et 246** du **25 mars au 19 avril**, le repêchage se déroulera du **22 avril au 17 mai**.

**4<sup>ème</sup> Tour** : En plus des qualifiées du troisième tour, rentreront les équipes dont l'indice est compris entre **248 et 300** du **20 mai au 7 juin**, le repêchage se déroulera du **10 juin au 12 juillet**.

## **Finale de Comité** :

Les équipes dont l'indice supérieur à **300**, ainsi que les  $\frac{3}{4}$  des qualifiées du 4<sup>ème</sup> tour, participeront à la Finale de Comité. Un tour préliminaire de cadrage précédera la finale de Comité en septembre ou en octobre 2019. Les frais de participation à la phase finale seront de **30€** par équipe et par rencontre.

**Les équipes ne doivent pas être complétées (ajout d'un 5<sup>ème</sup> ou d'un 6<sup>ème</sup> joueur) sans l'accord du Comité. A défaut, l'équipe peut être déclarée battue.**  
**Si vous rencontrez un problème pour fixer une date ou un lieu pour le match, vous devez contacter le Comité le plus rapidement**

